

GUIDE DE PREPARATION DES FERMETURES DES LABORATOIRES

I- MODALITES PRATIQUES

La demande intersyndicale est de faire une grève forte, massive et qui montre que nous sommes indispensables à la prise en charge des patients en ambulatoire.

Voici les règles de prise en charge :

Dates de fermeture : Vendredi 20 septembre à 0 heures 2024 au mardi 24 septembre 0 heures

Modalités :

- Tous les laboratoires privés qui reçoivent des patients doivent être fermés au public , que ce soit un site unique, un site accolé à un plateau technique ou un laboratoire présent au sein d'un établissement de santé (Clinique ou autre).
- Tous les prélèvements externes (apportés par une IDE, SF ou médecins...ou dans le cadre de L'HAD) du laboratoire seront refusés, que ce soit pour une chimiothérapie ou autre urgence.
- Les patients devront être prévenus par des affiches sur nos laboratoires en cas d'urgence, il faudra indiquer l'hôpital le plus proche pour être pris en charge.
- On ne traite pas les prélèvements des Ehad et des centres de santé.
- Pour des patients hospitalisés dans des établissements (cliniques MCO , hôpitaux ...), dont le LBM à la charge, les examens sont réalisés.
- Lorsqu'un patient se présente aux urgences (clinique ou hôpital) il est pris en charge pour les examens (pour éviter les réquisitions) .
- Pour les centres de dialyse (externes ou intra-cliniques) les examens sont réalisés.
- Dans les centres de PMA, on ne peut prendre de RDV lors des jours de grève, prévoir de les décaler.
- D'une manière générale, penser à prévenir tous les professionnels de santé afin de décaler les prélèvements programmés.

II- COMMUNICATION GENERALE A L'ATTENTION DES DESTINATAIRES SUIVANTS: ARS, CPAM, PERSONNEL DES LABORATOIRES ETABLISSEMENTS DE SOINS, CORRESPONDANTS

Pour chaque destinataire, un courrier a été rédigé et signé par l'intersyndicale. Celui-ci devra être envoyé accompagné d'un mail ou courrier type à personnaliser par chaque laboratoire :

- Courrier de déclaration des fermetures aux autorités (ARS et CPAM) : information à destination des ARS (obligatoire) et des CPAM pour les informer de l'action : **Courrier CPAM et Courrier ARS du kit de l'intersyndicale accompagné du mail ou courrier type à personnaliser (à envoyer par les présidents de SEL/LBM)**
 - ➔ Pas de nécessité d'informer les préfetures
 - ➔ Pas de délai de préavis nécessaire

- Courrier au personnel des laboratoires : informer le personnel avec un **Courrier Personnel du kit de l'intersyndicale accompagnée du mail ou courrier à personnaliser à envoyer par chaque laboratoire**

- Courrier aux Cliniques/Etablissement de soins : informer les établissements de santé qui travaillent avec le laboratoire avec un **Courrier EDS du kit de l'intersyndicale accompagnée du mail ou courrier à personnaliser à envoyer par chaque laboratoire**

- Courrier à nos correspondants : informer nos correspondants (prescripteurs, infirmiers, sage-femmes, EHPAD, centre de santé... avec un **Courrier PDS du kit de l'intersyndicale accompagnée du mail ou courrier à personnaliser à envoyer par chaque laboratoire**

- Courrier aux patients : informer les patients avec un **Courrier Patients du kit de l'intersyndicale accompagnée du mail ou courrier à personnaliser à envoyer par chaque laboratoire**

III- AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION

- **Une affiche** est mise à disposition pour une diffusion dans les laboratoires

- Un message vous est fourni pour l'intégrer **sur le site internet du laboratoire et sur les comptes-rendus de résultats**